



FÉDÉRATION EURO-MÉDITERRANÉENNE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES
EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED DISAPPEARANCES
الفيدرالية الأوروبية متوسطة ضد الاختفاء القسري

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LES VICTIMES DE DISPARITION FORCÉE

Montreuil, le 23 août 2019

La journée du 30 août a été consacrée par les Nations Unies journée internationale pour les victimes de disparition forcée, notamment grâce au combat des familles de disparus à l'instar des mères de la place de mai en Argentine.

La disparition forcée est définie comme « l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de **privation de liberté** par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la **dissimulation du sort** réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi » (Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, 2006, art. 2).

Selon le statut de Rome de la Cour pénale internationale et la Convention, la disparition forcée est un crime contre l'humanité. De plus, la disparition forcée implique d'autres crimes tels que la torture, l'enlèvement, la séquestration, la détention arbitraire, le meurtre, etc.

La Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées rappelle la nécessité de combattre cette pratique pour y mettre fin. Le crime de disparition forcée est un crime continu, commis tant à l'encontre de la personne disparue, qui est une victime directe, qu'à l'encontre de ses proches pour qui l'attente perpétuelle et l'incertitude constituent une torture psychologique qui ne saurait prendre fin qu'avec la révélation de la vérité ou le retour de leurs proches.

Actuellement, des milliers de cas de disparitions forcées continuent d'être enregistrés, notamment dans les pays du pourtour méditerranéen. L'instabilité politique, le dysfonctionnement des systèmes judiciaires et le climat d'insécurité dans cette zone contribuent à l'accroissement des violations graves des droits humains.

Cette année, la FEMED sonne l'alarme sur la situation **en Syrie, en Irak, en Égypte** mais également **en Libye**. En effet, depuis avril 2019, les enlèvements, les détentions arbitraires et les disparitions forcées, qui ciblent notamment des militants et des journalistes, ne cessent d'augmenter et les autorités ne prennent aucune mesure concrète pour mettre fin à ces pratiques.

Dès lors, la FEMED appelle les États à :

- Cesser cette pratique des disparitions forcées et condamner les auteurs de ces crimes;
- Reconnaître aux victimes le droit à la Vérité et à la Justice, avec la mise en place de garantie de non-répétition ;
- Signer et ratifier la Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre le crime de disparition forcée.

La FEMED appelle également la société civile à lutter contre l'impunité et à se mobiliser aux côtés des familles de disparus.e.s pour que cette pratique cesse.

Afin d'apporter votre soutien, vous pouvez participer à la [Conférence-débat sur les disparitions forcées et la mémoire](#) le 30 août 2019 à 18h30 au siège d'Amnesty international – France, 72-76 bd de la Villette, Paris 19, et au [Rassemblement Place de la République](#) le 31 août 2019 à partir de 14h.

Contacts Presse

Nassera Dutour 09 53 36 81 14
Annabelle Béziat 07 60 21 06 22
secretariat.femed@disparitions-euromed.org